

# Profession de foi

**Collège C, des enseignants du second degré (PRAG, PRCE) et des enseignants contractuels.**

**Liste « S'engager pour demain » :**

|                       |               |          |
|-----------------------|---------------|----------|
| Pierre-Jean Matichard | PRCE          | BUT R&T  |
| Tian Zhang            | Contractuelle | BUT QLIO |
| Laurent Moussière     | PRCE          | BUT TC   |
| Elodie Ramousse       | Contractuelle | BUT GEA  |
| Christophe Heyraud    | PLP           | BUT R&T  |

Nous sommes des enseignant-es du second degré et des contractuelles, en poste dans plusieurs départements de l'IUT depuis plusieurs années. Nous assurons actuellement en plus de nos enseignements, diverses responsabilités et missions administratives qui permettent d'avoir une vision plus large de l'IUT. Nos statuts sont divers, mais notre engagement est le même : la réussite de nos étudiant-es et le bon fonctionnement de nos départements et de l'IUT en général, le tout en étant à l'écoute de tous afin de porter votre voix au conseil de l'IUT.

## **1. Placer la réussite étudiante au cœur des décisions**

- Préserver des effectifs de groupes permettant un véritable suivi en TD et TP.
- Accompagner la mise en place des nouveaux référentiels du BUT avec pragmatisme, à partir des retours du terrain et en prenant en compte la question budgétaire.
- Renforcer les dispositifs d'aide à la réussite et le lien avec les entreprises.
- Être vigilant sur l'impact de la situation financière de l'université sur nos formations

## **2. Défendre les collègues contractuel·les**

- Agir pour la transparence des recrutements, des renouvellements et de la rémunération.
- Favoriser l'accès à la formation et à la titularisation.

## **3. Reconnaître pleinement le travail des PRAG, PRCE et contractuel·les**

- Veiller à l'équité de traitement entre départements dans l'attribution des primes et des décharges.
- Face aux perspectives économiques de l'université, continuer à défendre une prise en compte juste des responsabilités pédagogiques (direction des études, responsabilité d'année, de stages, d'alternance, de SAÉ) dans les référentiels d'équivalences horaires.
- Faire valoir nos compétences dans les instances et les groupes de travail de l'IUT.

## **4. Améliorer les conditions de travail**

- Limiter la dérive des heures complémentaires et préserver un temps de travail soutenable.
- Soutenir des moyens matériels et humains adaptés : salles, équipements, personnels techniques et administratifs.
- Assurer des conditions de travail décentes pour les personnels et les étudiants face au changement climatique.

## **5. Assurer transparence et dialogue**

- Rendre compte régulièrement des débats et décisions du Conseil.
- Rester à l'écoute de tous les collègues, quel que soit leur département ou leur statut.
- Porter vos questions et propositions au Conseil.

**Votez pour nous le 22 octobre 2026**